

# COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 14 Mars 2019

N° 3 - 2019

# ORDRE DU JOUR

1.	ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
2.	BUDGET COMMUNAL .....	3
2.1	Vote du Compte Administratif 2018 .....	3
2.2	Vote du Compte de Gestion 2018 .....	4
3.	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE.....	4
3.1	Vote du Compte Administratif 2018 .....	4
3.2	Vote du Compte de Gestion 2018 .....	5
4.	BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL .....	5
4.1	Vote du Compte Administratif 2018 .....	5
5.	CONDITIONS DE VENTE DE LA PARCELLE D 978 A M. MULLER DAMIEN .....	5
6.	CIMETIERE.....	6
6.1	ACCESSIBILITE DES ALLEES : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES .....	6
6.2	REMISE EN ETAT DU PORTAIL .....	6
7.	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE GARONNE .....	6
7.1	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES .....	6
7.2	AVIS DE LA COMMUNE DE GRATENS SUR LE programme LOCAL de l'HABITAT (PLH) DE LA Communauté de Communes Coeur de Garonne .....	7
7.3	PROGRAMME cœur ESTIVAL.....	8
8.	AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE BATIMENTS COMMUNAUX.....	8
9.	COMPTES RENDUS DE REUNIONS .....	9
10.	CDG 31 SERVICE RETRAITE : AVENANT A LA CONVENTION.....	9
11.	QUESTIONS DIVERSES .....	9
11.1	PRISE DE FONCTION DU NOUVEL AGENT POLYVALENT .....	9
11.2	PLU LABASTIDE-CLERMONT .....	9
11.3	PLU BOIS DE LA PIERRE .....	9

## Séance du 14 Mars 2019

L'an deux mille dix neuf et le quatorze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

**Présents:** BARBEY Flavien, DAUTA Alain, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, GATINET Emmanuelle, MUL Cécile, PEREZ Annie, VAN MASTRIGT Pierre, VARACHAT Jean-Noël.

**Absents:** CONDIS Arnaud, COUMES Frédérique, DURAND Eric, HUGOU Nicole, PLAINDOUX Didier, RESTES Philippe.

**Procuration :** CONDIS Arnaud à DAUTA Alain

### 1.ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.  
MME PEREZ Annie est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour la validation d'un avenant à la convention service retraite du CDG 31.

La séance continuant,

### 2. BUDGET COMMUNAL

#### **2.1 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

N° 2019 DEL 0017

Le résultat comptable 2018 du budget communal se présente comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultat reporté	0	101 773.74	34 098.43	0	
Opérations de l'exercice	401 089.74	434 261.48	42 494.59	82 043.31	
<b>TOTAUX</b>	<b>401 089.74</b>	<b>536 035.22</b>	<b>76 593.02</b>	<b>82 043.31</b>	
Résultat de clôture		<b>134 945.48</b>		<b>5 450.29</b>	
Restes à réaliser		0	28 957.00	12 296.00	
Total cumulés ( exercice+RAR )		134 945.48	105 550.02	94 339.31	
Résultat définitif		<b>134 945.48</b>	<b>11 210.71</b>		<b>123 734.77</b>

En sa qualité d'ordonnateur, M. le Maire rend compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au cours de l'année 2018. Il en énumère les dépenses et des recettes en les rapprochant des prévisions initiales du budget. Cette présentation est illustrée par une vidéoprojection du Compte Administratif 2018 qui présente un résultat de clôture excédentaire de 123 734.77 €, déduction faite des restes à réaliser.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire quitte la séance pour les besoins du délibéré auquel il ne peut prendre part.

La Présidence est confiée à MME PEREZ Annie 1<sup>ère</sup> Adjointe qui, après avoir invité les conseillers municipaux à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2018, constate les résultats du vote à main levée et prononce les résultats suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8 (dont une 01 procuration)	0	0

Madame Annie PEREZ déclare le Compte Administratif 2018 APPROUVÉ à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Maire est invité à regagner l'Assemblée.

## 2.2 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

N° 2019 DEL 0018

Ce document comptable dressé par le Trésorier est en accord avec le Compte Administratif précité. Son APPROBATION est acquise à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

## 3. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

### 3.1 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

N° 2019 DEL 0019

Le résultat comptable 2018 de ce budget annexe se présente comme suit :

	Exploitation		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultat reporté	161.02			3 674.13	
Opérations de l'exercice	8 904.40	13 409.64	5 072.95	6 678.00	
TOTAUX	9 065.42	13 409.64	5 072.95	10 352.13	
Résultat de clôture		4 344.22		5 279.18	
Restes à réaliser	0	0	0	0	
Total cumulés (exercice+RAR)					
Résultat définitif		<b>4 344.22</b>		<b>5 279.18</b>	<b>9 623.40</b>

Après présentation du compte rendu d'activité de ce budget annexe excédentaire à hauteur de 9 623.40 €, le vote de ce compte Administratif 2018 est mis au délibéré, sans la participation de M. le Maire.

Le Conseil Municipal s'est prononcé comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
08 (dont 01 procuration)	0	0

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe photovoltaïque est approuvé à l'UNANIMITE.

### **3.2VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

N° 2019 DEL 0020

Le Compte de Gestion du budget annexe photovoltaïque 2018 dressé par le comptable public est en accord avec le Compte Administratif précité. Le Conseil Municipal prononce son approbation à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

### **4.BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL**

#### **4.1 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

N° 2019 DEL 0021

Ce budget annexe n'a donné lieu à aucune écriture comptable en 2018 aussi bien en section d'exploitation qu'en investissement et ne comporte aucun report d'exercice antérieur. Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE des présents le Compte Administratif correspondant.

La séance continuant,

M. le Maire informe l'Assemblée que le Compte de Gestion n' a pas été réceptionné à ce jour. Par conséquent son délibéré est remis à un prochain conseil.

La séance continuant,

### **5. CONDITIONS DE VENTE DE LA PARCELLE D 978 A M. MULLER DAMIEN**

N° 2019 DEL 0022

Faisant suite à la discussion engagée sur ce dossier au cours du précédent conseil, M. le Maire indique avoir rencontré comme prévu M. MULLER Damien. Ce dernier, demandeur d'une servitude sur la parcelle D 978 pour les besoins d'accès d'une habitation projetée sur le terrain jouxtant, s'est donc vu proposer l'achat de cette parcelle.

M. le Maire précise que la faisabilité d'un accès sur la RD 7 à partir de la parcelle D 978 a été confirmée par le secteur routier de CAZERES S/GNE. L'arrêté de voirie délivré fait mention de prescriptions, notamment concernant le fil d'eau des tuyaux qui devra respecter la pente du fossé existant et ne pas entraver le libre écoulement.

Au vu de cet exposé et après évocation de l'antériorité de ce fossé, M. le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les conditions de vente de cette parcelle de 275 m<sup>2</sup> située en zone constructible de la Carte Communale mais d'une superficie insuffisante pour pouvoir y implanter une habitation.

Après délibéré, le prix forfaitaire de 4 000 € (quatre mille €uros) assorti d'une obligation de busage du fossé existant (pour collecte les eaux de ruissellement) sont avancés.

Ces propositions sont soumises à approbation du Conseil Municipal par un vote à main levée.

Le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 (dont 1 procuration)	0	1

Les conditions de vente précitées sont validées à la majorité des suffrages exprimés. M. le Maire est chargé de les communiquer à M. MULLER Damien.

La séance continuant,

## **6.CIMETIERE**

### **6.1ACCESSIBILITE DES ALLEES : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

N° 2019 DEL 0023

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'entreprise GONZALEZ en charge de l'accessibilité des allées du cimetière a été amenée avec son accord et celui des familles concernées, à démolir des reposoirs en béton devant plusieurs caveaux pour pouvoir procéder à l'alignement des allées. Deux caniveaux ont été également créés au fond de l'allée principale pour l'évacuation des eaux de ruissellement, ce qui n'était pas prévu initialement.

Ces travaux complémentaires qui se sont imposés s'élèvent à 2 343,67€ HT. Cette opération d'investissement sera supportée sur le budget communal 2019.

Cette proposition est soumise à approbation du Conseil Municipal par un vote à main levée.

Le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 (dont 1 procuration)	0	1

La séance continuant,

### **6.2 REMISE EN ETAT DU PORTAIL**

N° 2019 DEL 0024

Deux entreprises ont été contactées pour chiffrer le coût de la remise en état du portail du cimetière. Dans l'attente du second devis, le Conseil Municipal décide de ne pas communiquer le montant du 1<sup>er</sup> estimatif afin de ne pas fausser la consultation et décide de reporter ce délibéré.

La séance continuant,

## **7.COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE GARONNE**

### **7.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES**

N° 2019 DEL 0025

Il convient de renouveler pour l'année 2019, la Convention de mise à disposition du personnel Communal auprès de la Communauté de Communes. Ce personnel intervient pendant le temps périscolaire (pause méridienne et Tap). Elle permet le remboursement par la Communauté de Communes des heures travaillées dans ce cadre là.

La Convention est soumise à approbation du Conseil Municipal par un vote à main levée.

Le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 (dont 1 procuration)	0	1

## **7.2 AVIS DE LA COMMUNE DE GRATENS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE**

N° 2019 DEL 0026

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.302-1-1 à R.302-1-14 et les articles R.302-9 à R.302-13 portant sur la procédure de validation du Programme Local de l'Habitat,

VU la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Garonne n° D-2019-32-5-7 en date du 19 Février 2019, portant arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT que le projet de Programme Local de l'Habitat doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la Commune de GRATENS,

M. le Maire rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'actions en matière de politique de l'habitat. Cette stratégie se décline à l'échelle des 48 communes de la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour la période 2019-2025.

La procédure d'élaboration du PLH Cœur de Garonne a été engagée par délibération de la Communauté de Communes N° D-2018-16-8-4 en date du 23 janvier 2018. Fruit d'une mobilisation de l'ensemble des élus et partenaires institutionnels, ce PLH a été élaboré en construction avec les communes au cours de l'année 2018.

Au terme de ce travail, le projet de PLH Cœur de Garonne a été arrêté par délibération de la Communauté de Communes N° D-2019-32-5-7 en date du 19 Février 2019.

Le projet de PLH comprend :

Un diagnostic, qui a permis de définir le contexte territorial de la Communauté de Communes et ses dynamiques en termes d'habitat, de logement et d'hébergement.

Des orientations communautaires, issues des débats avec les élus et accompagnées d'objectifs de territorialisation des logements,

Un programme d'actions communautaires

Dans la phase de diagnostic, plusieurs enjeux ont été identifiés :

Un parc de logements trop spécialisé, qui ne répond pas à tous les besoins et qui contribue à concentrer les difficultés.

Les parcs qui contribuent à la diversification de l'offre sont par ailleurs trop concurrents entre eux pour jouer pleinement leur rôle.

Une évolution inquiétante du nombre de logements vacants

Des besoins en logements qualitativement importants qui peuvent avoir des impacts bien au-delà de la seule question du logement

Des capacités importantes pour répondre aux besoins en logement et contribuer à une redynamisation des centres-bourgs, mais un enjeu opérationnel préoccupant.

Quatre orientations ont ainsi été définies pour identifier des priorités politiques et opérationnelles :

Poursuivre une politique d'attractivité résidentielle forte en diversifiant l'offre et les publics cibles pour ne pas aggraver la dépendance au coût de l'énergie

Diversifier le parc pour répondre à davantage de besoins

Engager une politique de réhabilitation et de remise à niveau du parc de logements anciens occupés

## Garantir l'opérationnalité du PLH

Le PLH se fixe ainsi un objectif de 250 à 300 nouveaux logements par an, tant en construction neuve qu'en remise sur le marché de logements vacants.

Après consultation de l'ensemble des communes, ces objectifs de production de logements ont été répartis

à l'échelle de chaque municipalité, selon les principes de territorialisation débattus et validés en commission Urbanisme-Habitat-Mobilité intercommunale et en comité de pilotage.

Un programme d'actions sur 6 ans a été défini afin de garantir la réalisation des orientations fixées. Le budget prévisionnel global s'élève à 1 290 000 € pour la période 2019-2025.

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH arrêté par l'assemblée communautaire est soumis pour avis aux communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de se prononcer par un vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
07	0	03 (dont 1 procuration)

- **APPROUVE à la majorité** le Programme Local d'Urbanisme (PLH) élaboré par la Communauté de Communes Cœur de Garonne et confirme qu'il correspond aux objectifs de développement de la Commune.

## 7.3 PROGRAMME CŒUR ESTIVAL

N° 2019 DEL 0027

Présentation par Cécile MUL

Sur le principe des marchés nocturnes, la Communauté de Communes Cœur de Garonne coordonne sur le territoire intercommunautaire depuis 2018 avec l'Office du Tourisme et la Maison de la Terre le festival « Cœur Estival ». Nous pourrions nous positionner sur l'une des trois dates prévues au cours de l'été 2019 et inscrire notre commune de préférence en août, le mois de juillet comportant plusieurs animations locales. L'association communale « Le Café des Champs » a émis le souhait d'être partenaire de ce type de manifestation prévue dans ses statuts.

A la question posée par Jean-Noël VARACHAT quant à notre capacité à recevoir ce festival, Cécile MUL indique qu'un comité de pilotage accompagne chaque commune dont la candidature aura été retenue.

La décision de prendre rang pour ce festival sur le mois d'Août 2019 est prise par le Conseil Municipal.

La séance continuant,

## 8. AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE BATIMENTS COMMUNAUX

N° 2019 DEL 0028

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêt d'exploitation du Château d'Eau par le SIECT, le contrat d'assurance des bâtiments communaux a été actualisé pour intégrer cet ouvrage. Ce contrat intègre également les panneaux photovoltaïques en toiture du groupe scolaire qui doivent être rattachés à ce bâtiment.

M. le Maire est autorisé à viser et à retourner cet avenant à la compagnie d'assurance.

La séance continuant,



## **9.COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

Aucune réunion syndicale n'est rapportée. Une information est toutefois communiquée par M. DAUTA Alain, lequel indique que suite à la nouvelle réorganisation / composition des sièges du SIECT, il n'est plus délégué titulaire auprès de ce syndicat.

La séance continuant,

## **10.CDG 31 SERVICE RETRAITE : AVENANT A LA CONVENTION**

N° 2019 DEL 0029

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les effets de la convention signée avec le service retraite du Centre de Gestion ont pris fin le 31/12/2018. Un avenant nous est proposé pour poursuivre ce partenariat en 2019, sans modification des conditions. Son approbation est prononcée par le Conseil Municipal, permettant à la commune de bénéficier d'un appui technique du CDG 31 pour la réalisation des dossiers retraite des agents communaux titulaires.

La séance continuant,

## **11.QUESTIONS DIVERSES**

### **11.1 PRISE DE FONCTION DU NOUVEL AGENT POLYVALENT**

Messieurs DAUTA Alain et BARBEY Flavien engagent une discussion suite au recrutement du nouvel agent polyvalent qui a pris ses fonctions ce 1<sup>er</sup> mars afin de savoir si tous les conseillers municipaux le connaissent. Ceux qui ont auditionné les candidats l'ont donc déjà rencontré quant aux autres, les présentations se feront au fur et à mesure indique M. le Maire.

### **11.2 PLU LABASTIDE-CLERMONT**

La commune de LABASTIDE-CLERMONT nous notifie la révision de son Plan Local d'Urbanisme et nous en communique les éléments.

### **11.3 PLU BOIS DE LA PIERRE**

M. le Maire indique avoir pris part à la présentation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BOIS DE LA PIERRE. Il souligne que cette réunion a révélé l'aspect très restrictif des zones constructibles et que la révision d'un document d'urbanisme est donc susceptible d'entraîner la diminution de l'emprise des zones constructible ou la non reconduction de certaines d'entre-elles.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H20.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
GRATENS, le 14/03/2019

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

## C

CDG31  
Centre de Gestion de la Haute-Garonne ..... 3,9

## P

PLH  
Programme Local de L'Habitat ..... 7, 8

PLU  
Plan Local d'Urbanisme ..... 2, 9

## R

RD  
Route Départementale ..... 7

## S

SIECT  
Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch ..... 9

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal  
de GRATENS**

**Réunion du 14 Mars 2019**

N° d'ordre	Objet
2019 DEL 0017	Budget Communal : vote du compte administratif 2018
2019 DEL 0018	Budget Communal : vote du compte de gestion 2018
2019 DEL 0019	Budget Annexe Photovoltaïque : vote du compte administratif 2018
2019 DEL 0020	Budget Annexe Photovoltaïque : vote du compte de gestion 2018
2019 DEL 0021	Budget Annexe Local Commercial : vote du compte administratif 2018
2019 DEL 0022	Conditions de vente de la parcelle D 978 à M. MULLER Damien
2019 DEL 0023	Cimetière : accessibilité des allées travaux complémentaires
2019 DEL 0024	Cimetière : remise en état du portail
2019 DEL 0025	Communauté de Communes Coeur de Garonne : convention de mise à disposition de services
2019 DEL 0026	Communauté de Communes Coeur de Garonne : programme local de l'habitat
2019 DEL 0027	Communauté de Communes Coeur de Garonne : Programme Cœur Estival
2019 DEL 0028	Avenant au contrat d'assurance Bâtiments Communaux
2019 DEL 0029	Cdg 31 service retraite : avenant a la convention

**Signatures des Conseillers Municipaux**

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	absente
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud	absent	PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	absent
DAUTA Alain		RESTES Philippe	absent
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	
GATINET Emmanuelle			